

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 6 décembre 2021 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Yves Roy

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente Madame Lindsay Longchamps, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-12-232

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Gy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

3.2 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement 2022-01 - Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Rapport de la secrétaire-trésorière sur les taxes impayées

4.3 - Nomination d'un substitut pour siéger au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce

4.4 - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

4.5 - Adoption du calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2022

4.6 - Nomination de la mairesse suppléante

4.7 - Nomination des élus sur les différents comités

4.8 - Autorisation de signature pour Desjardins

4.9 - Nomination du représentant au conseil d'administration de Éoliennes Frampton GP inc.

4.10 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

- 4.11 - Nomination des membres du comité de développement
- 4.12 - Nomination sur le comité pour l'Office d'habitation municipale de la Nouvelle-Beauce
- 4.13 - Dépôt - Rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec sur les processus d'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023
- 4.14 - Mandat à madame Suzanne Gagné pour la réalisation d'une politique salariale

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 5.1 - Mandat poursuites pénales - Infraction au règlement sur la qualité de vie numéro 2016-16 - lot 4 233 586
- 5.2 - Mandat poursuites pénales - Infraction au règlement sur les permis et certificats numéro 09-2008- lot 4 233 064
- 5.3 - Mandat poursuites pénales - Infraction au règlement de zonage numéro 07-2008 et règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) - lot 4 233 453

6 - LOISIRS ET CULTURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 - Autorisation de paiement du décompte progressif no. 6 - Vestibule du Centre Sportif Coffrage LD
- 9.2 - Report de la finalisation des travaux de réhabilitation du 102, rue de la Coopérative
- 9.3 - Report du sondage de la rue de la coopérative

10 - CORRESPONDANCE

- 10.1 - Lettre de monsieur Luc Provencal - Félicitations aux nouveaux élus suite aux élections
- 10.2 - Octroi d'une subvention au programme à la voirie Locale - Volet accélération

11 - AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 - Demande à la CPTAQ - Gestion Forestière D.S. inc.
- 11.2 - Entente pour le débarcadère de l'école l'envolée de Frampton

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2021-12-233

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2021-12-234

3.2 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement 2022-01 - Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022

Avis de motion au règlement # 2022-01 « Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022 »

Yves Roy, conseiller au siège no 6 par la présente:

- donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022;
- dépose le projet du règlement intitulé : Règlement 2022-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-12-235

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de novembre 2021 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 96 178. 00\$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 41 010 .63 \$ soit accepté.

Documents relatifs au point

[Liste des comptes](#)

2021-12-236

4.2 - Rapport de la secrétaire-trésorière sur les taxes impayées

La directrice-générale et greffière-trésorière fait état des taxes à recevoir en date du 30 novembre 2021.

2018: 0.00\$
 2019: 0.47\$
 2020: 3 132.25\$
 2021: 42 615.23\$

Sur la proposition de la conseillère Claudia Labrie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport de la Secrétaire-trésorière sur l'état des taxes impayées.

2021-12-237

4.3 - Nomination d'un substitut pour siéger au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce

ATTENDU qu'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil peut nommer un substitut du maire pour siéger à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut y siéger;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la MRC de La Nouvelle-Beauce doit avoir en sa possession, une copie de la déclaration d'intérêts pécuniaires à jour du maire et du substitut afin que ceux-ci puissent siéger à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Tardif, appuyé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers:

- De nommer la conseillère Gina Cloutier à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Cette nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2023.

- D'autoriser la transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce des déclarations d'intérêts pécuniaires à jour du maire et de son substitut.

2021-12-238

4.4 - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2), les membres du Conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

2021-12-239

4.5 - Adoption du calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Frampton pour l'année 2022 à 20h00.

Lundi 10 janvier	*Mardi 5 juillet
Lundi 7 février	*Mardi 9 août
Lundi 7 mars	*Mardi 6 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

2021-12-240

4.6 - Nomination de la mairesse suppléante

CONSIDÉRANT l'article 116 du code municipal mentionnant que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

À CETTE CAUSE il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Gina Cloutier soit nommé mairesse suppléante de la Municipalité de Frampton pour les vingt-quatre prochains mois.

2021-12-241

4.7 - Nomination des élus sur les différents comités

ATTENDU QUE 2021 est une année d'élection municipale générale et qu'il y a plusieurs nouveaux élus à la table du conseil;

ATTENDU QU'il faut déterminer les responsabilités de chacun des élus;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Yves Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire la répartition comme suit:

Guy Marcoux: Sécurité publique (Services des incendies, liens avec la Sureté du Qc), Santé publique, Développement commercial (Comité de Développement)

Claudia Labrie: Image de marque, Qualité de vie, Aménagement urbain (Comité d'urbanisme), Environnement

Yvan Tardif: Petite enfance, Famille (Liens avec le milieu scolaire, Office d'habitation municipale), Culture et Patrimoine

Frédéric Fournier: Image de marque, Communications, Développement communautaire, Loisirs, Activités sportives

Gina Cloutier: Image de marque, Tourisme, Développement agro-tourisme, Secteur agro-alimentaire et commercial

Yves Roy: Réseau routier et Voirie locale (Comité d'urbanisme)

Jean Audet: Transition éco-énergétique

2021-12-242

4.8 - Autorisation de signature pour Desjardins

CONSIDÉRANT les changements récents aux seins de l'administration générale et en complément à la résolution 2021-11-04;

Il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser madame Dany Audet à signer individuellement ou conjointement pour et au nom de la Municipalité de Frampton tous les chèques, demandes de subvention, protocoles, ententes, contrats et tout autre type de documents émanant de la Municipalité en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2021-12-243

4.9 - Nomination du représentant au conseil d'administration de Éoliennes Frampton GP inc.

CONSIDÉRANT les changements récents suite aux élections municipales 2021 au sein du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer deux nouveaux représentants au conseil d'administration de Éoliennes Frampton GP inc.;

Il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Jean Audet et monsieur Frédéric Fournier en temps que représentants du conseil municipal de Frampton au sein du conseil d'administration de Éoliennes Frampton GP inc.

2021-12-244

4.10 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont elle nomme les membres par résolution ;

Sur la proposition de madame Gina Cloutier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Claudia Labrie et Yves Roy, pour siéger sur le CCU pour une durée de 4 ans.

2021-12-245

4.11 - Nomination des membres du comité de développement

ATTENDU QUE la Municipalité a un Comité de développement dont elle nomme les membres par résolution ;

Sur la proposition de madame Gina Cloutier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Guy Marcoux pour siéger sur le comité de développement pour une durée de 4 ans.

2021-12-246

4.12 - Nomination sur le comité pour l'Office d'habitation municipale de la Nouvelle-Beauce

ATTENDU QU'un membre du conseil siège sur le comité pour l'Office d'habitation municipale de la Nouvelle-Beauce dont elle nomme les membres par résolution ;

Sur la proposition de monsieur Frédéric Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Yvan Tardif pour siéger sur le comité pour l'Office d'habitation municipale de la Nouvelle-Beauce pour une durée de 4 ans.

2021-12-247

4.13 - Dépôt - Rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec sur les processus d'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023

CONSIDÉRANT l'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec ce printemps pour toutes les municipalités de moins de 100 000 habitants sur le processus encadrant l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cet audit est de s'assurer que les adoptions du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 sont conformes à l'encadrement légal applicable;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a produit deux rapports d'audit de conformité et que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance.

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, ces rapports doivent être déposés lors de la prochaine séance du conseil;

CONSIDÉRANT l'irrégularité mineure soulevée dans le cadre de l'audit, la secrétaire-trésorière a établi un plan d'action visant à ce que la municipalité se conforme à l'encadrement légal applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Roy et résolu par l'ensemble des conseillers présents

QUE le conseil municipal prend acte des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec transmis à la municipalité de Frampton ainsi que du plan d'action produit par la secrétaire-trésorière à la suite des recommandations émises dans le rapport.

Documents	relatifs	au	point
-	Lettre	rapport	finaux
Budget			
PTI			

2021-12-248

4.14 - Mandat à madame Suzanne Gagné pour la réalisation d'une politique salariale

ATTENDU QUE la municipalité de Frampton désire réaliser un projet de politique salariale au sein de son administration municipale;

ATTENDU QU'au cours du mois de novembre la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions pour l'élaboration d'une politique salariale au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité ait reçu deux offres de service pour l'octroi d'un mandat pour l'analyse, l'élaboration et la révision de la structure salariale municipale;

Il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer le mandat à madame Suzanne Gagné, pour l'élaboration d'une politique salariale au sein de son organisation.

Documents	relatifs	au	point
FQM			
Suzanne Gagné			

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2021-12-249

5.1 - Mandat poursuites pénales - Infraction au règlement sur la qualité de vie numéro 2016-16 - lot 4 233 586

CONSIDÉRANT que madame Cécile Gosselin est propriétaire du lot 4 233 586, matricule 8146 35 9676 situé au 206, rue principale, à Frampton, province de Québec, G0R 1M0;

CONSIDÉRANT que la propriétaire, a reçu plusieurs avis à l'effet qu'une présence importante d'entreposage et de stockage de divers matériaux a été constaté sur sa propriété (palettes de bois, planches de bois, divan, stockage sur la galerie, etc.) et que sa résidence est non-conforme au Règlement sur la qualité de vie n°2016-16 de la Municipalité de Frampton ;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement daté du 28 juin 2021 confirme que la propriétaire ne s'est pas conformé aux exigences de la Municipalité de Frampton à ce jour;

CONSIDÉRANT que la propriétaire, présente toujours une situation d'infraction au Règlement sur la qualité de vie n°2016-16 de la Municipalité de Frampton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE le conseil de la Municipalité de Frampton mandate en date de ce jour le cabinet d'avocats Beauvais Truchon SENCL, à intenter des poursuites pénales contre madame Cécile Gosselin, devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner toutes infractions au Règlement sur la qualité de vie en vigueur.

Documents relatifs au point

[Rapport Cécile Gosselin](#)

2021-12-250

5.2 - Mandat poursuites pénales - Infraction au règlement sur les permis et certificats numéro 09-2008- lot 4 233 064

CONSIDÉRANT que Clément Longchamps, Nadia Longchamps et Dominic Nolet sont les propriétaires du lot 4 233 064, matricule 7649 11 8937 situé au 15, 1er rang Ouest, à Frampton, province de Québec, G0R 1M0;

CONSIDÉRANT que la présence d'un bâtiment en cours de construction a été constaté par l'inspecteur en bâtiment et environnement et qu'aucune demande de permis n'a été effectuée, les propriétaires sont en infraction au règlement sur les permis et certificats n°09-2008 de la municipalité de Frampton pour avoir omis de demander un permis de construction;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit que toute infraction à ce règlement rend le contrevenant, passible d'une amende minimum de 200\$ et maximum de 1000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE le conseil de la Municipalité de Frampton mandate en date de ce jour le cabinet d'avocats Beauvais Truchon SENCL, à intenter des poursuites pénales contre Clément Longchamps, Nadia Longchamps et Dominic Nolet, devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner toutes infractions au règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Documents relatifs au point

[Rapport Clément Longchamps](#)

2021-12-251

5.3 - Mandat poursuites pénales - Infraction au règlement de zonage numéro 07-2008 et règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) - lot 4 233 453

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Morin est propriétaire du lot 4 233 453, matricule 8243 05 9139 situé au 820, 2e rang, à Frampton, province de Québec, G0R 1M0;

CONSIDÉRANT qu'une roulotte était connectée à la fosse septique de la résidence malgré le fait que le propriétaire et les locataires de la roulotte avaient été formellement informés que cette action n'était pas conforme au règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT que le délai prévu au règlement pour l'utilisation d'une roulotte (3 mois par année) a été dépassé et que le propriétaire a été informé être en infraction au règlement de zonage numéro 07-2008;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement daté du 26 août 2021 confirme que le propriétaire ne s'est pas conformé aux exigences de la Municipalité de Frampton à ce jour;

CONSIDÉRANT que le propriétaire présente toujours une situation d'infraction au règlement de zonage numéro 07-2008 de la Municipalité de Frampton et au règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE le conseil de la Municipalité de Frampton mandate en date de ce jour le cabinet d'avocats Beauvais Truchon SENCL, à intenter des poursuites pénales contre monsieur Mario Morin, devant la cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner toutes infractions au règlement sur le zonage et au règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées en vigueur.

Documents relatifs au point

[Rapport Mario Morin](#)

6 - LOISIRS ET CULTURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

2021-12-252

9.1 - Autorisation de paiement du décompte progressif no. 6 - Vestibule du Centre Sportif Coffrage LD

ATTENDU la résolution numéro 2104-82 octroyant le mandat à la firme Action Estimation inc. pour les travaux d'aménagement d'un vestibule et réalisation d'un monte-personne au Centre sportif Coffrage LD;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2021;

ATTENDU la recommandation de paiement émise par l'architecte mandaté par la Municipalité, François Dusseault;

Sur la proposition de monsieur Yves Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des décomptes progressifs numéro 6 de 46 925.85\$ (taxes incluses) à Action Estimation inc. dans le cadre des travaux d'aménagement d'un vestibule et la réalisation d'un monte-personne au Centre sportif Coffrage LD.

Documents relatifs au point

[Demande paiement Vestibule](#)

2021-12-253

9.2 - Report de la finalisation des travaux de réhabilitation du 102, rue de la Coopérative

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation du terrain du 102, rue de la Coopérative, ont été réalisés par le propriétaire, la Coopérative Avantis;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité pour l'acquisition de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'il reste de la contamination résiduelle dans les sols sous le bâtiment de l'ancienne meunerie;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation, dûment autorisés par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, devaient se terminer en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à procéder à la démolition du bâtiment en 2022;

Il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'Avantis Coopérative de reporter la finalisation des travaux de réhabilitation, suivant de la démolition du bâtiment et que cette résolution puisse être utilisée par Avantis Coopérative auprès du MELCC afin de reconduire l'autorisation ministérielle pour un an.

2021-12-254

9.3 - Report du sondage de la rue de la coopérative

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation du terrain du 102, rue de la Coopérative, ont été réalisés par le propriétaire, la Coopérative Avantis;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité pour l'acquisition de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'il reste de la contamination résiduelle à la limite du terrain et la rue de la Coopérative;

Il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de surseoir à la demande d'Avantis Coopérative d'aller sonder dans la rue.

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Lettre de monsieur Luc Provencal - Félicitations aux nouveaux élus suite aux élections

Documents relatifs au point

[Lettre Luc Provencal](#)

10.2 - Octroi d'une subvention au programme à la voirie Locale - Volet accélération

Documents relatifs au point

[20211026-21 - Projet lettres - avec CAF - Accélération - Municipalité de Frampton \(YCJ84882\)](#)

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2021-12-255

11.1 - Demande à la CPTAQ - Gestion Forestière D.S. inc.

ATTENDU QUE le demandeur Gestion Forestière D.S.inc. requiert l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de faire l'aliénation du lot numéro 4 446 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, lot dont le demandeur possède une servitude de passage pour que l'entreprise puisse avoir accès au lot 4 233 102.

ATTENDU QUE le demandeur souhaite faire l'acquisition du lot 4 446 142;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la Municipalité de Frampton appuie cette demande et recommande à la CPTAQ d'y faire droit.

Documents relatifs au point

[Demande autorisation CPTAQ \(2\)](#)
[Demande CPTAQ signée par GV](#)
[Plan 4 446 142](#)

2021-12-256

11.2 - Entente pour le débarcadère de l'école l'envolée de Frampton

CONSIDÉRANT les recommandations relevées dans l'étude «À pied, à vélo, vie active», visant l'amélioration de la sécurité et la réduction de la circulation automobile aux abords des écoles;

CONSIDÉRANT qu'une entente entre le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, La Fabrique de Frampton et la Municipalité de Frampton relative au débarcadère de l'école l'envolée de Frampton a été transmise au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Yves Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale, Lindsay Longchamps, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Frampton, l'entente pour le débarcadère de l'école l'envolée de Frampton.

Documents relatifs au point

[Entente Stationnement Frampton 2021 VF -MED\[1520\] \(2\)](#)

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Keven Roy demande au conseil où en est rendu le dossier du programme d'accès à la propriété. Monsieur Audet explique à monsieur Roy, que le conseil prendra connaissance du programme et reviendra avec une décision auprès de monsieur Roy d'ici 2 semaines.

2021-12-257

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h42, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jean Audet
Maire

Lindsay Longchamps
Directrice générale et secrétaire-trésorière